

=====
n° 2024-T-06

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU
STATIONNEMENT**

modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'intervention de la société CIRCET, représentée par M. AL KHATARI Aymane, dont le siège se situe, 213 rue Pierre Marti, 25460 ETUPES, pour le remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée pour l'entreprise ORANGE,

Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1. - CIRCULATION RUE DU TELESIEGE

La circulation et le stationnement seront modifiés comme suit sur la rue du Télésiège, pour une intervention de deux jours sur la période du 12 février 2024 au 23 février 2024 :

- **Empiètement sur chaussée**
- **Circulation alternée**
- **Stationnement Interdit**



Article 2 : SIGNALISATION

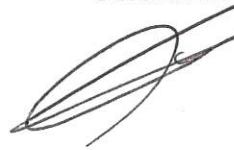
Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée des travaux.

Article 3. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 01/02/2024

Le Maire,
Gérard DEQUE



Copie à :- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs